

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Entre la Société AzurPool Domotique, 78 Avenue Henri Dunant, 06130 GRASSE, au Capital Social de 5.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 819 341 835, SIRET 791 410 640 00019, représentée par M. Frédéric GUIOT, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes. La société peut être jointe par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page contact du site. Ci-après le « Vendeur » ou la « Société ».

D'une part, Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits de la société, Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE La Société est éditeur et constructeur de produits de domotiques piscine exclusivement à destination de consommateurs, commercialisés par l'intermédiaire de l'entreprise. La liste et le descriptif des biens proposés par la Société peuvent être consultés sur le site Internet (: <http://www.azurpool.com>).

Article 1 : Objet Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations de la société AzurPool Domotique et de son client dans le cadre de la vente des produits inscrits au catalogue de la Société.

Article 2 : Opposabilité Les présentes conditions sont adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, ou de toute déclaration verbale, qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf, acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre elles. De même, l'acheteur renonce à ses propres conditions générales d'achat. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 3 : Formation du Contrat Les commandes ne sont définitivement acceptées que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par le Vendeur ou exécutées par lui (expédition du matériel). Une commande devenue définitive ne peut être annulée, faute de quoi l'intégralité du prix des appareils sera facturée à l'acheteur et immédiatement exigible. Le Vendeur se réserve néanmoins, en cas de détérioration du crédit de l'acheteur ou s'il a des raisons légitimes de considérer que celui-ci sera dans l'impossibilité d'honorer le prix aux échéances convenues, soit d'annuler une commande en cours, même devenue définitive, soit d'exiger une garantie sérieuse ou un paiement avant livraison, étant précisé que le paiement s'entend de l'encaissement du prix.

Article 4 : Prix Les prix des produits vendus sont ceux en vigueur à la date de la prise de commande. Les prix sont indiqués en Euros hors taxes. La commande sera majorée du taux de TVA ainsi que des frais de livraisons au jour de la commande. Pour tous les produits expédiés hors Union européenne et/ou DOM-TOM, le prix est calculé hors taxes automatiquement sur la facture. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Vendeur. Ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.). Le Vendeur invite à ce titre l'acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir. Elle s'engage tout de même à facturer les produits commandés aux prix en vigueur le jour de la commande.

Article 5 : Produits et services Les caractéristiques essentielles des biens sont mis à disposition de l'acheteur sur le site Internet de la société. Le client atteste avoir reçu un détail des frais de livraison ainsi que les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. Le Vendeur s'engage à honorer la commande du Client dans la limite des stocks de Produits disponibles uniquement. A défaut, le Vendeur en informe le Client. Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française ou en langue anglaise lorsqu'il s'agit d'export. Conformément à la loi française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des produits offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse et du nom communiqué). Conformément aux dispositions légales en matière de conformité et de vices cachés, le Vendeur rembourse ou échange les produits défectueux ou ne correspondant pas à la commande. Aucun retour ne sera accepté sauf accord préalable écrit de notre part. La reprise éventuelle de matériel sera effectuée selon une décote de 20% pour remise en état et frais éventuels. Le matériel doit être retourné en bon état, complet, non usagé. Les frais de port sont à la charge du client.

Article 6 : Clause de réserve de propriété Les produits demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix. Si l'acheteur est en pleine procédure de redressement voir de liquidation judiciaire, la société AzurPool Domotique se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 7 : Modalités de livraison La livraison est effectuée soit par la remise directe de l'appareil à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur, ou par voie postale. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible. Les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes, sauf accord exprès du vendeur. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles. Le Vendeur pourra être déchargé de son obligation de livraison en cas d'intervention d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit tel que le manque de main-d'œuvre, des événements politiques, l'irrégularité dans les livraisons de matières premières, l'interruption ou le retard dans les transports, etc..., que ces événements soient subis par le Vendeur ou par ses fournisseurs. Dans de tels cas, le Vendeur est autorisé à suspendre ses engagements en prolongeant les délais convenus, ou à résilier les contrats. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause, et notamment celles résultant de l'article 3 ci-dessus. Le Vendeur rappelle qu'au moment où le Client prend possession physiquement des produits, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui est transféré. Il appartient au Client de notifier au transporteur toute réserve sur le produit livré. Les appareils sont livrables départ usine, conformément à l'Incoterm C.C.I. juillet 1990, " Ex Works ". Le transporteur, même désigné par le Vendeur, agit pour le compte, aux frais et risques de l'acheteur.

Article 8 : Paiement Les factures sont payables par virement bancaire ou par chèque, par avance, sauf en cas de conditions particulières entre l'acheteur et le vendeur. Constitue un paiement au sens des présentes conditions, non pas la simple remise d'un chèque ou d'un effet, mais l'encaissement à l'échéance convenue de l'intégralité de la facture. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traites payables à vue avant l'exécution des commandes reçues ou avant l'échéance des factures émises, de même que le Vendeur se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond ou découvert de chaque acheteur, étant précisé que ces modalités sont valables pour toute commande en cours. Le refus de l'acheteur de satisfaire à ces conditions ouvre droit du Vendeur, soit d'annuler tout ou partie des commandes, soit de prononcer l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

Article 9 : Retard de paiement En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la Société AzurPool Domotique une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Article 10 : Clause résolutoire Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société AzurPool Domotique.

Article 11 : Droit de rétractation Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des appareils livrés aux appareils commandés ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les 14 (quatorze) jours qui suivent la livraison des appareils. Passé ce délai, aucune réclamation à ce titre ne sera admise. Le Client dispose, dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la livraison de sa commande, d'un droit de retour, échange ou remboursement, des produits ne lui convenant pas. Le produit doit être retourné en bon état, complet, et non usagé. Les frais de port sont à la charge du client.

Article 12 : Garantie En sus de la garantie légale, la durée et la nature de la garantie contractuelle sont spécifiées sur le document remis avec l'appareil. Au titre de cette garantie, l'obligation incombant au Vendeur sera le remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par le service après-vente, à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La réparation est faite dans les ateliers du Vendeur. Les frais éventuels de port, d'emballage dans le cadre de l'expédition restent à la charge de l'acheteur, ceux relatifs à la restitution sont à la charge du Vendeur.

Article 13 : Exclusions de Garantie Toute demande tendant à la mise en œuvre de la garantie contractuelle n'est recevable que si elle est formulée par écrit, et si l'acheteur est à jour de ses obligations financières à l'égard du Vendeur. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur, une installation non conforme aux règles de l'art, l'ouverture et l'intervention dans l'appareil par un tiers, sont exclus de la garantie.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de la Société. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 15 : Force majeure L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution au sens de l'article 1148 du Code civil. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Article 16 : nullité et modification du contrat Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 17 : Protection des données personnelles Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collections et utilisions ces données pour la réalisation du présent contrat.

Article 18 Clause limitative de responsabilité Il est stipulé une clause limitative de responsabilité du Vendeur pour la réalisation de la prestation ne pouvant excéder le montant HT de la facture couvrant la vente du produit ou de la prestation disputée.

Article 19 : Droit applicable Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit Français.